R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°120/2023

Objet : Convention d'assistance et de conseil en matière de suivi de la situation financière, fiscale et organisationnelle de la commune.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant la nécessité pour la commune de disposer de conseil et d'expertise en matière de suivi de la situation financière et fiscale, ainsi qu'en matière de traitement de diverses questions à caractère organisationnel ou financier.

Considérant la proposition de convention de Xavier TARDIEUX SARL, 37 avenue Charles de Gaulle – 33350 SAINTE-TERRE, pour une durée de deux ans et demi à compter de sa notification et pour un montant forfaitaire de 1.250 euros HT par jour de consultant, plafonné à 32 jours sur l'ensemble de la mission, en fonction des besoins de la commune.

DÉCIDE

- **d'approuver** la conclusion d'une convention avec Xavier TARDIEUX SARL, 37 avenue Charles de Gaulle – 33350 SAINTE-TERRE, pour une mission d'assistance au suivi de la situation financière et fiscale de la commune et de traitement de diverses questions à caractère organisationnel ou financier, pour une durée de deux ans et demi à dater de sa notification et pour un montant forfaitaire de 1.250 euros HT par jour de consultant, plafonné à 32 jours sur l'ensemble de la mission, en fonction des besoins de la commune.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 3 novembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219503133-20231103-120-2023-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2023
Mise en ligne le 6 novembre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr